



## GUIDE METHODOLOGIQUE

# Pour une meilleure prise en compte des enjeux santé environnement dans les politiques territoriales



année 2021



prse  
bretagne

Document élaboré par les partenaires du groupe du travail GO2 du PRSE 3 Bretagne (ARS – Région – ORS – CPIE- IREPS) et coordonné par l'IREPS Bretagne.

contact: [herve.strilka@irepsbretagne.fr](mailto:herve.strilka@irepsbretagne.fr)

**Conception graphique :**

Magdalena SOURIMANT, IREPS Bretagne, Ulrich PICOT

Le document est téléchargeable sur : [www.bretagne.prse.fr](http://www.bretagne.prse.fr)

Crédit images : Monkey / Rawpixel / Pedro Lastra / Steven Roussel / Nerea Marti Sesarino

# Sommaire

POURQUOI AGIR LOCALEMENT EN SANTÉ ENVIRONNEMENT ? 4

QUELLES SONT LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES  
POUR UN ENGAGEMENT RÉUSSI ? 5

LES ÉTAPES INDISPENSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE  
D'UNE DÉMARCHE TERRITORIALE EN SANTÉ ENVIRONNEMENT 6



**ÉTAPE 1 : IDENTIFIER, MOBILISER, SENSIBILISER ET CLARIFIER  
LE RÔLE DES ACTEURS LOCAUX 7**

- Identifier les différentes parties prenantes de la démarche et leur rôle 8
- Sensibiliser les acteurs à la santé environnement 11
- Quels sont les accompagnements possibles ? 12



**ÉTAPE 2 : RECUEILLIR LES DONNÉES ET RÉALISER UN DIAGNOSTIC  
LOCAL EN SANTÉ ENVIRONNEMENT 13**

- Comment réaliser un diagnostic ? 14
- Quels sont les accompagnements possibles ? 14



**ÉTAPE 3 : DÉFINIR DES OBJECTIFS ET ÉCRIRE UN PLAN D' ACTIONS  
ADAPTÉ AUX RÉALITÉS TERRITORIALES 17**

- Identifier des priorités locales en santé environnement 18
- Définir les objectifs du plan d'actions 18
- Ecrire un plan d'actions structuré et hiérarchisé 20
- Exemples d'actions réalisées par des collectivités territoriales bretonnes 20
- Quels sont les accompagnements possibles ? 22



**ÉTAPE 4 : RÉALISER ET ÉVALUER LE PLAN D' ACTIONS 23**

- Réaliser les actions 24
- Évaluer les actions 24
- Évaluer la démarche : vers une évaluation participative ? 24
- Quels sont les accompagnements possibles ? 25

LES FINANCEMENTS MOBILISABLES AUPRÈS DES INSTITUTIONS  
CO-PILOTES DU PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT 26

LES COORDONNÉES DES PARTENAIRES RESSOURCES 30

# Introduction

---

Dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 2017-2021, l'Agence Régionale de Santé, la Région Bretagne et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bretagne sont susceptibles d'apporter leur soutien pour accompagner les démarches locales en santé environnement, qui peuvent s'inscrire, selon les cas, dans des Contrats Locaux de Santé (CLS), dans des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), ou d'autres politiques en matière d'urbanisme, de transport, d'alimentation...

Ce document a pour objectifs d'explicitier les différentes étapes d'une démarche locale de santé environnement, les facteurs de réussite et les points de vigilance, et de préciser les ressources qui peuvent être mobilisées pour en faciliter la mise en œuvre.

Dans tous les cas, l'engagement de la collectivité sera un élément déterminant.

## POURQUOI AGIR LOCALEMENT EN SANTÉ ENVIRONNEMENT ?

Notre santé est déterminée par un ensemble de facteurs, appelés les déterminants de la santé, dont celui de notre environnement et de sa qualité.

Le PRSE Bretagne 2017-2021 propose huit objectifs, dont celui d'encourager les territoires à intégrer les enjeux de santé environnement dans les politiques locales.

Ce niveau local d'action est essentiel, puisque de nombreuses décisions politiques prises localement ont des répercussions sur l'aménagement du cadre de vie, sur la qualité de l'air et des eaux, sur la promotion d'une alimentation saine et durable, sur la promotion des déplacements favorables à la santé (...) et donc sur la santé de la population et la répartition des inégalités de santé\*.

Dans un contexte de changement climatique, cette question prend de plus en plus d'importance.



*\* Selon une enquête réalisée par l'Organisation Mondiale de la Santé en 2016 dans trente-six pays européens, les déterminants environnementaux de la santé représentent 29% des causes des inégalités de santé.*

# QUELS SONT LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES POUR UN ENGAGEMENT RÉUSSI ?



1. Une volonté politique de la collectivité, concrétisée par une validation de son engagement dans la durée par les instances décisionnelles

2. Un portage opérationnel légitime, reconnu et compétent

3. Des moyens stables inscrits dans la durée et adaptés à la réalisation du projet :

• **Des moyens humains** pour coordonner, réaliser, communiquer, rendre compte.

• **Des moyens matériels et financiers** ; des accompagnements sont possibles (*voir chapitre « Les financements mobilisables » p. 26*).

• **Du temps** pour réaliser l'ensemble des étapes du projet : de la phase de mobilisation des acteurs à la communication d'un plan d'actions aux partenaires, compter environ 18 mois.

4. Une démarche complètement intégrée dans la stratégie et les orientations politiques du territoire, connectée avec les autres démarches spécifiques ou transversales, comme les Plans Climat, Air, Energie et Territoires (PCAET), les Projets alimentaires territoriaux (PAT) ou les Projets d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

5. La mobilisation d'un partenariat local et sa sensibilisation aux enjeux de la santé environnement

6. La prise en compte des attentes de la population

7. La mise en œuvre d'une méthodologie de projet rigoureuse

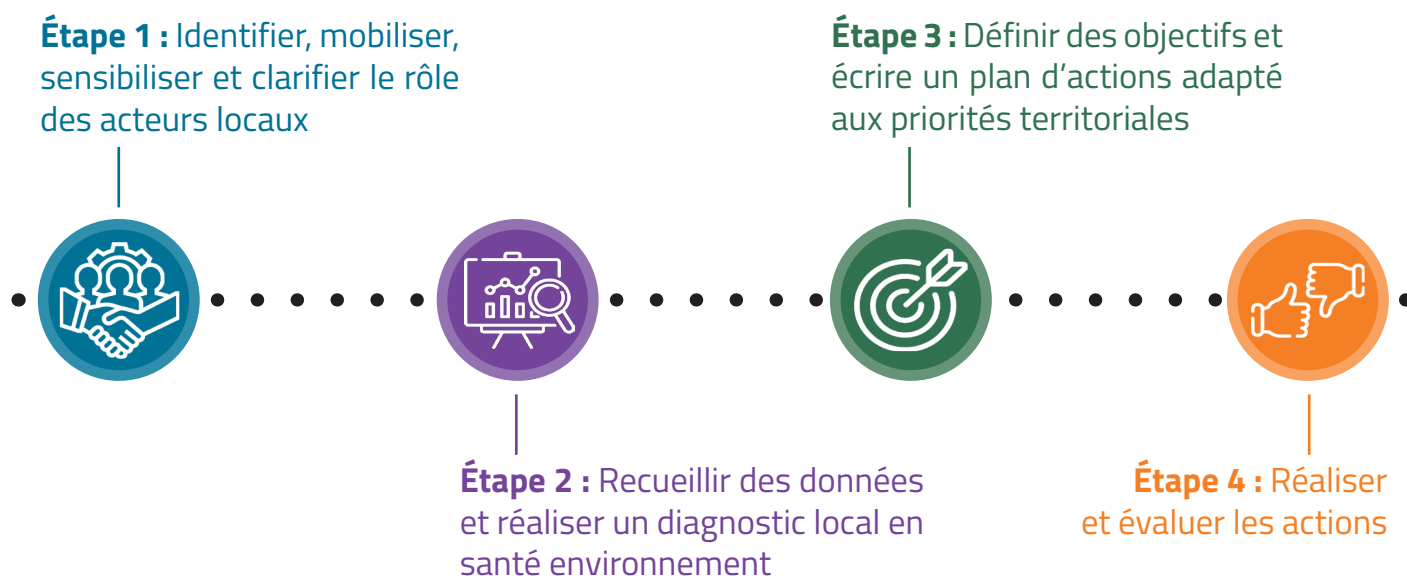
8. Une communication claire et efficace à toutes les étapes du projet

9. La mise en place de l'évaluation dès le début du projet, avec une méthode concertée et des outils partagés

# LES ÉTAPES DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMARCHE TERRITORIALE EN SANTÉ ENVIRONNEMENT

- Pour être cohérente, la mise en œuvre d'une démarche santé environnement
- nécessite une méthodologie de projet composée d'étapes successives.
- Celle-ci est adaptable au contexte local, en fonction de l'avancée des réflexions et des travaux.
- Par exemple, si les partenaires locaux sont déjà mobilisés et constitués en groupe, ou si des enjeux locaux en santé environnement ont déjà été repérés, la méthodologie sera allégée.
- Généralement, la réalisation des étapes 1 à 3 peut durer jusqu'à 18 mois.

## Une démarche en quatre étapes adaptée au contexte local



- La démarche est réfléchie et construite par les acteurs locaux constitués en
- groupe de travail, avec l'utilisation de méthodes participatives de co-élaboration.

- Dans le cadre du PRSE, les structures Observatoire Régional de la santé (ORS), Centre Permanent d'Initiatives en Environnement (CPIE) et Instance Régionale de l'Éducation et de la Promotion de la Santé (IREPS) peuvent apporter un soutien à la mise en œuvre de ces méthodes et outils. Le contenu de l'aide apportée par ces structures est précisé dans le document à chacune des étapes de la démarche.
- Pour plus de renseignements sur les modalités de sollicitation des accompagnements, rendez-vous aux rubriques « financements mobilisables » (p.26) et « coordonnées des partenaires ressources » (p.30).

# ÉTAPE 1 :

Identifier, mobiliser,  
sensibiliser et clarifier  
le rôle des acteurs  
locaux



## L'objectif de cette étape

... est de constituer un collectif solide qui portera la démarche dans la durée, autour du partage d'une culture commune en santé environnement.

## A l'issue de cette étape

... les points suivants seront clairement précisés, écrits et communiqués à l'ensemble des partenaires :

- La composition du groupe-projet et ses modalités de fonctionnement
- Le rôle de chaque partie prenante dans la réalisation de la démarche
- La pré-identification partagée des enjeux du territoire en santé environnement.





# Étape 1 : Identifier, mobiliser, sensibiliser et clarifier le rôle des acteurs locaux

## IDENTIFIER LES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES DE LA DÉMARCHE ET LEUR RÔLE

### Pourquoi cette étape est-elle importante ?

La démarche est portée par des personnes œuvrant dans des structures, à titre professionnel ou bénévole. Il est essentiel de repérer les acteurs institutionnels, les partenaires locaux et les partenaires ressources qui vont contribuer à la bonne réalisation du projet.

Chacun exprimera sa vision des enjeux locaux en santé environnement, son intérêt à participer à la démarche, le rôle qu'il souhaite tenir, les moyens dont il dispose (humains, matériels et financiers), et les modalités de sa contribution aux travaux.

### Qui pilote la démarche ?

#### Un duo composé d'un élu et du chef de projet de la démarche :

Un chargé de mission au sein de la collectivité, compétent sur les questions de santé et/ou d'environnement, et de méthodologie de projet, est chargé de coordonner techniquement la démarche.

Epaulée par un élu référent, cette personne est aidée par les partenaires locaux et les partenaires ressources, et soutenue par les élus locaux et les partenaires institutionnels.

### Quels sont les acteurs à associer à la démarche ?

**Les partenaires institutionnels et les élus :** ils participent au groupe de pilotage de la démarche.

Selon le projet, ces partenaires peuvent être : l'Etat, l'Agence Régionale de Santé Bretagne, la Région Bretagne, les Collectivités territoriales (Département, Pays, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), communes).

**Les partenaires techniques locaux :** ils participent aux échanges dans le groupe-projet et sont représentés dans le groupe de pilotage ; ils contribuent au recueil des données et réalisent des actions.

Il s'agit des acteurs éducatifs, sociaux et médicosociaux, du monde de la santé, de l'environnement, de l'économie.

Par exemple : professionnels de l'enseignement, de l'insertion, du travail social, du soin, des collectivités territoriales (secteurs du transport, de l'énergie, de la qualité de l'air, de l'alimentation, du développement durable...), de l'agriculture, des entreprises, du commerce...

Les acteurs associatifs peuvent porter la parole des habitants et sont associés à la démarche.

**La population :** les habitants des territoires sont les premiers concernés par les questions environnementales, en particulier les plus vulnérables.

Il est important que leurs attentes soient prises en compte pour une meilleure appropriation des enjeux locaux et une meilleure efficacité de la démarche, en répondant aux questions suivantes :

- Comment les personnes font-elles des liens entre leurs représentations de leur environnement et leur bien-être, leur santé ?



- Comment intégrer cette vision citoyenne aux préoccupations des autres parties prenantes ?
- Comment mettre en œuvre des actions prenant en compte la participation effective des habitants et le renforcement de leur pouvoir d’agir ?

### **Des partenaires ressources :**

- L’Observatoire Régional de la Santé, les Centres Permanents d’Initiatives en Environnement, l’Instance Régionale d’Education et de Promotion de la Santé : ils sensibilisent, forment, accompagnent, soutiennent les partenaires et le pilote du projet. Ils proposent des documents ressources utiles pour réaliser une démarche locale en santé environnement :
  - un guide d’aide à la réalisation d’un diagnostic santé environnement
  - un recueil des initiatives des collectivités territoriales bretonnes en santé environnement.
- Les associations Bretagne Rurale et Urbaine pour un Développement Durable, l’Association Régionale d’Information des Collectivités Locales : elles informent, diffusent et valorisent la démarche auprès des collectivités territoriales.
- L’Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, qui propose des modules de formation en ligne pour les élus et les techniciens des collectivités territoriales sur les questions de santé environnement, en partenariat avec la Région Bretagne.
- Les Universités et les grandes écoles : elles proposent des formations et des stages d’étudiants en promotion de la santé et en santé environnement.
- Le Réseau des Villes-Santé OMS, qui propose des dossiers documentaires thématiques permettant aux collectivités de mener des politiques volontaristes en santé environnement, en présentant des exemples de réalisations concrètes : autour des mobilités actives, espaces verts et santé, habitat et santé, urbanisme et santé, qualité de l’air...

Dans le cas d’un contrat local de santé (CLS), les équipes de l’Agence Régionale de Santé (ARS) en délégation départementale (DD) accompagnent les collectivités au quotidien sur des projets transversaux visant à améliorer la santé de la population. Chaque projet de CLS est co-piloté par un chargé de mission référent en DD.

En savoir plus sur les contrats locaux de santé (site de l’ARS) : <https://bit.ly/2H74kcH>

Le département santé environnement de la DD concernée peut également contribuer aux différentes étapes du CLS, de la mobilisation des acteurs à la mise en œuvre et au suivi des actions. En particulier, avec sa connaissance des acteurs et des problématiques locales, il peut aider la collectivité à identifier les partenaires locaux du champ santé environnement, mais aussi à hiérarchiser les priorités. Les données locales produites par l’ARS (sur l’eau potable, les eaux de loisirs ou l’habitat insalubre) peuvent par ailleurs alimenter le diagnostic.



# Étape 1 : Identifier, mobiliser, sensibiliser et clarifier le rôle des acteurs locaux

## Comment mobiliser les acteurs ?

Il est possible de réaliser des entretiens individuels avec chaque partie prenante, ou des entretiens collectifs.

Ces entretiens ont 3 objectifs :

- recueillir les attentes des personnes rencontrées
- s'assurer de leur bonne compréhension de la démarche (objectifs, résultats attendus, déroulement et niveau d'engagement nécessaire)
- renforcer la mobilisation.

Les entretiens téléphoniques sont moins consommateurs de temps que les entretiens physiques. Ces derniers permettent néanmoins de créer un lien fort entre les personnes (compter environ une heure pour un entretien, plus du temps de déplacement si nécessaire).

Pour recueillir les attentes de la population, plusieurs méthodes peuvent être envisagées :

- réalisation d'enquêtes en "micro-trottoir"
- rencontres avec les collectifs de citoyens
- organisation de rencontres-forums avec la population
- accès aux registres de doléances remplies par les habitants dans le cadre du Grand Débat National fin 2018
- réalisation d'une enquête en ligne.

Une communication organisée en amont, pendant et en aval de la démarche permet de tenir les parties prenantes informées de l'avancée des travaux.

Lors de cette phase de mobilisation, toutes les personnes rencontrées se seront exprimées sur ce qu'elles observent, mesurent ou perçoivent du champ de la santé environnement. Les données recueillies auprès de chacun contribueront au diagnostic.

## Comment organiser le travail ?

La mise en place d'une gouvernance claire et opérationnelle est cruciale à l'issue de cette étape. Cette gouvernance peut être organisée en deux niveaux de réflexion, d'action et de décision. La terminologie employée peut cependant différer selon les projets.

**L'instance de pilotage** : elle est composée des élus, des partenaires institutionnels, des représentants des partenaires locaux et du pilote de la démarche.

Dans le cas où il existe déjà une instance sur le territoire qui traite des questions de santé et/ou d'environnement (par exemple, un contrat local de santé), la démarche santé environnement peut s'appuyer sur elle.

Ce groupe oriente, ajuste et valide les travaux à chaque étape de la démarche. Il alloue les moyens de réalisation.

Il se réunit une à deux fois par an. Un compte-rendu des échanges et des décisions est écrit et communiqué à l'ensemble de ses membres.

- 
- **Le groupe de travail, appelé aussi « groupe-projet »** : il est composé des partenaires locaux, des partenaires ressources, d'habitants et est animé par le pilote de la démarche.
  - Il contribue à la réalisation de la démarche en alimentant les réflexions, en étant force de proposition, en participant à la réalisation du diagnostic (remontée de données), en portant des actions quand c'est possible, et en faisant des points réguliers sur l'avancée de la mise en œuvre du plan d'actions et de son évaluation.
  - Le rôle de chaque participant et les moyens dont il dispose pour cela sont clairement définis dès le début du processus.
  - Le groupe se réunit régulièrement pour échanger et ajuster les avancées des travaux. Un compte-rendu est rédigé et communiqué aux participants.
  - Les propositions émises par cette instance, et qui nécessitent une validation institutionnelle, sont portées à connaissance du groupe de pilotage, qui prendra les décisions nécessaires.

## **SENSIBILISER LES ACTEURS A LA SANTÉ-ENVIRONNEMENT**

- **Pourquoi sensibiliser les acteurs à la santé-environnement ?**
- Certains participants au projet sont des acteurs déjà investis dans ce domaine, d'autres en ont une vision partielle, et d'autres encore ne connaissent pas le champ de la santé environnement.
- Une phase de sensibilisation collective des acteurs permet à chacun d'exprimer ses représentations, ses appréhensions et ses envies, d'acquérir des connaissances partagées, de découvrir des initiatives réussies, et de mieux se connaître pour ensuite travailler ensemble sereinement et en toute confiance.
- C'est aussi le moment où la présentation des enjeux territoriaux perçus par les différentes parties prenantes permet de définir ensemble un périmètre partagé au projet.
- Ainsi se crée une culture commune locale autour de ce qu'est la santé environnement, ce qui constitue une base solide sur laquelle la suite de la démarche peut se construire.
- Cette culture commune continue ensuite à s'enrichir tout au long de la démarche.
- Dans les situations où il n'y a pas de dynamique locale santé environnement constituée, il est peut-être utile de réaliser des entretiens individuels avec les acteurs pour recueillir leurs représentations, attentes et souhaits, pour les sensibiliser à la santé environnement, pour recueillir aussi des premiers éléments de diagnostic. Cette phase permet aux personnes de mieux cerner la démarche et ses enjeux, et donc de se mobiliser plus facilement.
- **Comment réaliser la sensibilisation des acteurs ?**
- Un temps de regroupement des parties prenantes est organisé par le pilote de la démarche, le temps d'une journée ou d'une demi-journée en fonction de leurs disponibilités.



Animé avec des méthodes et des outils participatifs, les points suivants peuvent être abordés :

- expression des représentations de chacun du champ de la santé environnement, des attentes, des engagements en cours, et des souhaits
- présentation des définitions de la santé environnementale et des enjeux régionaux
- présentation d'initiatives réalisées par d'autres collectivités territoriales
- présentation des données locales recueillies lors de la phase de mobilisation des acteurs
- mise en exergue des premiers enjeux thématiques prioritaires au territoire, afin de centrer le diagnostic sur les questions de santé environnement les plus prégnantes.

Lors de cette étape, il est essentiel de prendre en compte l'expression et le point de vue de chaque participant, même si ces points de vue sont divergents.

Des règles de fonctionnement de la rencontre sont à préciser dès le début des réunions pour éviter que s'instaurent des débats ou des polémiques infructueuses.

## QUELS SONT LES ACCOMPAGNEMENTS POSSIBLES ?

**Dans le cadre du PRSE, les collectivités peuvent candidater à un accompagnement (voir les modalités au chapitre « Financements mobilisables » p. 26).**

**Les partenaires ressources sont présents dans les territoires pour aider les pilotes des démarches territoriales en santé environnement en fonction de leurs besoins, notamment les structures Observatoire Régional de la santé (ORS), Centre Permanent d'Initiatives en Environnement (CPIE) et Instance Régionale de d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) pour :**

- l'identification des partenaires locaux
- l'élaboration des outils de recueil de données, l'organisation et l'animation des temps collectifs de sensibilisation.

Afin de contribuer à sensibiliser les élus et techniciens des collectivités, la Région Bretagne propose, en partenariat avec l'EHESP, des modules de sensibilisation en ligne et des rencontres territoriales visant à partager les expériences des territoires bretons.

Par ailleurs, les associations BRUDED (Bretagne rurale et urbaine pour un développement durable) et ARIC (association régionale d'information des collectivités) peuvent également apporter un soutien en terme d'identification et de mise en réseau des partenaires locaux.

**Pour plus d'informations sur ces partenaires, rendez-vous au chapitre « Coordonnées des partenaires ressources » (p.30).**



# ÉTAPE 2 :

Recueillir  
les données et réaliser  
un diagnostic local en  
santé environnement



## L'objectif de cette étape

... est de recueillir des données territoriales concernant :

- L'état de santé de la population : dans le cas où le diagnostic local en santé environnement constitue un volet d'un diagnostic local de santé plus globale, ces données sont généralement déjà intégrées dans ce dernier
- Les risques environnementaux auxquels est exposée la population
- Les indicateurs socioéconomiques et de défaveur sociale
- Les initiatives locales en santé environnement portées par les collectivités, les structures professionnelles, les associations, les collectifs de citoyens.

## A l'issue de cette étape

... un document nommé Diagnostic Local en Santé Environnement (DLSE), partagé par les parties prenantes et qui présentera les problématiques locales et leurs spécificités, aura été produit.

C'est sur la base de ce document que seront ensuite dégagées les priorités auxquelles il sera nécessaire d'apporter des réponses concrètes.



## Étape 2 : Recueillir les données et réaliser un diagnostic local en santé environnement

### COMMENT RÉALISER LE DIAGNOSTIC ?

Le diagnostic peut être internalisé ou confié à un prestataire extérieur.

**Dans tous les cas, la méthode devra veiller à l'appropriation du diagnostic par la collectivité.**

Un travail de collecte et de rassemblement des informations est alors à effectuer : beaucoup de données existent déjà au sein de la collectivité et peuvent être collectées auprès des différents services (en charge des SCOT, PLU, PCAET, mobilités, énergie, agriculture, action sociale, eaux, économie...).

La répartition du travail dépend des orientations prises par la collectivité et pourra s'appuyer sur la contribution des différents intervenants.

Cette étape nécessite de budgéter du temps et des moyens nécessaires (en fonction de la taille du territoire, et de la contribution de soutiens, le diagnostic peut prendre de 2 à 6 mois).

### QUELS SONT LES ACCOMPAGNEMENTS POSSIBLES ?

Dans le cadre du PRSE, l'Observatoire Régional de la Santé Bretagne a réalisé un guide « Aide à la réalisation d'un diagnostic local en santé environnement », qui présente les données et les sources de données mobilisables pour caractériser les risques environnementaux et les expositions de la population sur le territoire.

Ce guide est disponible en ligne aux adresses suivantes :

- site de l'ORS <https://bit.ly/31LAvYU>
- site de l'ARS <https://bit.ly/2OEGidm>

Il peut aussi être utilisé pour élaborer le cahier des charges de recours à un prestataire extérieur le cas échéant.



## QUELS SONT LES ACCOMPAGNEMENTS POSSIBLES ?

**L'Observatoire Régional de la Santé Bretagne peut apporter également un soutien à la réalisation du diagnostic par :**

- la production de données générales de cadrage, qui permettront aux professionnels locaux de s'emparer des différentes problématiques ; dans un second temps, ces données seront approfondies par les professionnels
- la transmission de données sur l'état de santé de la population et sur les expositions aux facteurs de risques, à l'échelle des EPCI et du Pays
- l'aide au recueil de données utilisables
- l'ajustement de la grille d'entretien des acteurs locaux
- la relecture et l'ajustement du document de diagnostic
- l'appui à l'appropriation du diagnostic.

**Pour réaliser cette étape, les collectivités peuvent candidater à un accompagnement (voir les modalités au chapitre « Financements mobilisables », p.26).**

Par ailleurs, et dans le cadre de leur stage, des étudiants de master deuxième année en santé publique / promotion de la santé / santé environnement, peuvent participer à la réalisation de diagnostics ; les stages ont une durée de quatre à six mois, et ont lieu souvent au premier semestre des années civiles ; un budget est à prévoir pour l'indemnisation du stagiaire et des frais de fonctionnement liés à l'action.

**Pour plus d'informations sur les coordonnées de ces partenaires, rendez-vous à la rubrique « Coordonnées des partenaires ressources » (p.30).**







# ÉTAPE 3 :

Définir des objectifs  
et écrire un plan  
d'actions adapté aux  
réalités territoriales



## L'objectif de cette étape

... est, au regard des données recueillies dans le Diagnostic Local en Santé Environnement (DLSE), et des problématiques partagées par les parties prenantes, de dégager et de prioriser les enjeux territoriaux, de les traduire en objectifs généraux, spécifiques et opérationnels, qui seront eux-mêmes déclinés en actions à réaliser. Les actions contribueront à améliorer la situation du territoire sur les enjeux de santé environnement.

## A l'issue de cette étape

... il existera un plan d'action validé et communiqué à l'ensemble des partenaires, qui précisera :

- les actions à réaliser
- leurs opérateurs
- leurs modalités de mise en œuvre : objectifs, activités réalisées, méthodes et outils utilisés, public concerné, partenariat effectué, calendrier, modalités d'évaluation, moyens nécessaires.



# Étape 3 : Définir des objectifs et écrire un plan d'actions adapté aux réalités territoriales

## IDENTIFIER DES PRIORITÉS LOCALES EN SANTÉ ENVIRONNEMENT

- A l'issue de la réalisation du Diagnostic Local en Santé Environnement, des problématiques locales émergent.
- Leur hiérarchisation est nécessaire car il est difficilement concevable de vouloir apporter des réponses à toutes les problématiques en même temps.
- Il s'agira alors de dégager les enjeux prioritaires en santé environnement, retenus par la collectivité.

Les principales questions qui vont nous aider à cette étape sont :

- Quels sont les problèmes prioritaires sur lesquels on peut agir ? Quelle est leur fréquence ? Quelle est la prévalence dans la population ? Quelle est la gravité ? Quel est le nombre de personnes concernées ?
- Quel est le niveau d'adhésion de la population à la problématique ?
- A quelles priorités de santé publique ces problématiques vont-elles contribuer ?
- Est-ce que la qualité de vie de la population sera améliorée ? Est-ce que les expositions aux risques seront diminuées ?
- Quelle est l'inscription du problème dans un programme ou dispositif existant ?
- Quelles sont les ressources existantes ?
- Les problématiques repérées entrent-elles dans le champ d'action de la collectivité ?

Il est possible de réaliser une matrice avec ces critères et de les noter sur une échelle graduée . La somme des notes recueillies permettra de visualiser les thématiques prépondérantes\*.

\* Voir sur le site Celester de la région PACA (ARS, DREAL, Région), un exemple de grille de pondération <https://www.celester.org/guide-methodologique/le-choix-des-priorites/la-priorisation-par-criteres>

## DÉFINIR LES OBJECTIFS DU PLAN D' ACTIONS

- Les objectifs permettent de décrire ce que l'on veut faire et ce que l'on peut faire, le résultat auquel on veut aboutir.
- Ils sont élaborés à partir des priorités retenues.
- Ils sont définis avec les partenaires d'actions, en prenant en compte les souhaits de la population.
- Ils se déclinent en trois catégories : objectif général, objectifs spécifiques, objectifs opérationnels.
- Ils peuvent être présentés sous forme d'arbre à objectif tel que le schéma ci-contre.

## Objectif général

... permet d'énoncer la raison principale pour laquelle la démarche est entreprise ; il porte sur un résultat à atteindre ; il se rapporte au problème à traiter et à la population concernée.

### Exemple

« Permettre aux habitants de (...) de vivre dans un environnement respectueux de leur santé »

⋮

## Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont plus nombreux, ils précisent l'objectif général, et correspondent aux champs d'action à investir.

« Aménager et construire un cadre de vie favorable à la santé »

« Améliorer la qualité de l'air intérieur »

« Lutter contre les effets du bruit sur la santé »

⋮

## Objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels précisent les actions à réaliser.

...

Former et accompagner les collectivités du territoire à améliorer la qualité de l'air des bâtiments recevant du public

Former et accompagner les entreprises du territoire à améliorer la qualité de l'air de leurs locaux

...

Les objectifs opérationnels respectent la méthode **SMART** :  
**Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporellement définis.**



## Étape 3 : Définir des objectifs et écrire un plan d'actions adapté aux réalités territoriales

### ÉCRIRE UN PLAN D' ACTIONS STRUCTURÉ ET HIÉRARCHISÉ

• L'ensemble des actions à réaliser forme le plan d'actions : il explique la finalité, les objectifs et les modalités de la démarche globale.

• Il est présenté de façon structurée autour de l'arbre à objectifs.

• Les actions sont priorisées en fonction de critères définis par les groupes de travail, pour répondre aux enjeux du territoire et pour permettre une mise en œuvre rapide, pour certaines dès la première année de la démarche.

• Les actions sont présentées sous forme de fiches-actions et décrivent précisément les points suivants :

- le nom de l'action
- son porteur et ses coordonnées
- les objectifs de l'action
- le public concerné et les modalités de sa participation
- les partenaires associés et les modalités de leur participation
- les activités mises en œuvre, les méthodes et les outils utilisés
- les modalités de prise en compte des inégalités de santé
- le calendrier de réalisation et la durée de l'action
- les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)
- la méthode, les indicateurs et les outils d'évaluation.

• Le plan d'actions est discuté par les parties prenantes et validé par les instances décisionnelles.

• Le plan d'actions est évolutif tout au long de la démarche, afin de pouvoir s'adapter régulièrement aux changements ambiants.

• Certaines actions peuvent commencer avant la finalisation de l'écriture de l'ensemble des fiches-actions.

### EXEMPLES D' ACTION RÉALISÉES PAR DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES BRETONNES

• Les actions suivantes sont décrites dans le document « Recueil des initiatives des collectivités territoriales bretonnes en santé environnement » qui est accessible via le site internet du PRSE Bretagne : <https://bit.ly/39irucc>

• Outre le contexte de leur mise en œuvre ainsi que la description de leurs objectifs et de leur mise en œuvre, un focus est porté sur les clés de réussite, et sur les impacts de l'action sur les déterminants de la santé des populations.



## 16 initiatives bretonnes :

- Diagnostic santé environnement sur l'agglomération de Lorient
- Plan Climat Air Energie Territorial et Contrat Local de Santé : une intervention concertée sur le pays de Brocéliande
- Participation citoyenne et santé environnementale en pays de Dol De Bretagne
- Boîtes pédagogiques santé environnementale : information et sensibilisation par les jeunes pairs
- Défi « 100 familles sans précarité énergétique » sur le Pays de Fougères
- Agir pour un bâtiment respectueux de la santé
- 8 axes pour un Urbanisme Favorable à la Santé en Bretagne
- Amélioration de la qualité de l'air intérieur en Centre Ouest Bretagne dans les bâtiments publics et les logements des ménages en situation de précarité
- Ambassad'Air : expertise citoyenne de la qualité de l'air et de l'environnement à Rennes
- Zéro phyto dans les espaces publics à Plérin pour la santé, la qualité des eaux et la biodiversité
- Programme de reconquête de la qualité de l'eau en baie de Paimpol, dans l'estuaire du Trieux et l'anse de Bréhec
- Entretien au naturel des bâtiments publics en pays d'Iroise
- Plan alimentaire de territoire de Questembert
- Retours d'expériences pour développer une restauration collective bio et locale
- Un service de location de vélos à assistance électrique pour les personnes actives des Vallons-de-haute-Bretagne communauté
- CACTUS : outil numérique d'aide à la réflexion face aux défis santé environnement du changement climatique



## QUELS SONT LES ACCOMPAGNEMENTS POSSIBLES ?

**Dans le cadre du PRSE, les collectivités peuvent candidater à un accompagnement pour la réalisation de cette étape (voir les modalités au chapitre « Financements mobilisables », p. 26).**

**Les structures Observatoire Régional de la santé (ORS), Centre Permanent d'Initiatives en Environnement (CPIE) et Instance Régionale de d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS), peuvent apporter un soutien méthodologique** pour aider le chef de projet et le groupe-projet à dégager des priorités, à définir des objectifs généraux, spécifiques et opérationnels.

Le soutien peut également consister à aider les porteurs des actions à écrire les fiches-actions et à identifier les méthodes, les outils et les moyens nécessaires à la réalisation des actions, et les modalités d'évaluation.

**Pour plus de renseignements sur les coordonnées de ces organismes, rendez-vous dans la rubrique « Coordonnées des partenaires ressources » (p.30).**



# ÉTAPE 4 :

Réaliser et évaluer  
le plan d'actions





## Étape 4 : Réaliser et évaluer le plan d'actions

### RÉALISER LES ACTIONS

**Pour améliorer la situation du territoire sur les questions de santé environnement, les actions validées sont réalisées en tenant compte des principes d'intervention en promotion de la santé :**

- les actions s'appuient sur des données probantes
- elles prennent en compte les conditions de vie des personnes
- elles contribuent à réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé
- elles sont réalisées dans la confiance avec un partenariat identifié et opérationnel, et dont les enjeux sont clairement exprimés
- elles font participer activement le public concerné à chacune de ses étapes
- elles contribuent à développer le « pouvoir d'agir » des populations (l'empowerment)
- elles sont inscrites dans la durée.

Les porteurs des actions sont clairement identifiés et légitimés, et ont les compétences et les moyens de mener à bien leur tâche.

Les porteurs locaux sont privilégiés afin de pouvoir ancrer le processus dans le territoire.

### ÉVALUER LES ACTIONS

L'évaluation est nécessaire pour savoir si les actions ont été réalisées, si les résultats sont en adéquation avec les objectifs et le déroulement prévus, pour identifier les impacts, pour vérifier l'adaptation des moyens.

L'évaluation est également utile pour éventuellement redéfinir les objectifs initiaux, et les adapter à un environnement qui a pu changer en cours de projet.

Les indicateurs, la méthode et les outils choisis sont adaptés et proportionnés à chaque action ; l'évaluateur est clairement identifié.

Un bilan d'action est régulièrement transmis par les porteurs au pilote de la démarche.

### ÉVALUER LA DÉMARCHE : VERS UNE ÉVALUATION PARTICIPATIVE ?

Il est intéressant de réaliser une évaluation de la globalité de la démarche territoriale en santé environnement pour en apprécier le déroulement et la portée, pour améliorer sa qualité, pour en tirer des enseignements exploitables pour les parties prenantes locales et pour la communauté scientifique.

Afin d'augmenter la capacité des acteurs du projet à planifier, mettre en œuvre et évaluer leurs actions, il peut être intéressant de les encourager à réaliser eux-mêmes l'évaluation de leur intervention avec l'aide d'un évaluateur externe ; celui-ci est amené à les former et à fluidifier la collaboration.

Il s'agit à terme d'augmenter la probabilité que les actions aboutissent à des résultats positifs.



## QUELS SONT LES ACCOMPAGNEMENTS POSSIBLES ?

Dans le cadre de leurs prestations habituelles auprès des collectivités, les structures Observatoire Régional de la santé (ORS), Centre Permanent d'Initiatives en Environnement (CPIE) et Instance Régionale de d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS) peuvent apporter un soutien à l'élaboration et l'évaluation des actions et de la démarche par :

- la mise à disposition de documentation (ouvrages, dossiers documentaires, articles de la littérature scientifique), de supports de prévention (affiches, brochures) et de prêt d'outils pédagogiques
- la formation et l'accompagnement des acteurs sur le champ de la santé environnement
- la formation et l'accompagnement des acteurs sur le champ des méthodes et outils d'animation pédagogiques participatifs
- la formation et l'accompagnement des acteurs sur le champ de l'évaluation
- la recherche de partenaires thématiques spécialisés
- la réalisation d'évaluations.

Des étudiants de l'École des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes peuvent contribuer à la réalisation d'évaluations.

L'École des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes et le Réseau des Villes - Santé OMS (Organisation Mondiale de la Santé) peuvent apporter un soutien par la mise à disposition de documentation et de formations.

**Les coordonnées des partenaires mobilisables sont indiquées en fin de document dans la rubrique « Coordonnées des partenaires ressources » (p.30).**

**Les financements mobilisables dans le cadre du PRSE sont évoqués ci-après (p.26).**



# LES FINANCEMENTS MOBILISABLES AUPRÈS DES INSTITUTIONS CO-PILOTES DU PRSE (ARS, DREAL ET RÉGION BRETAGNE)

- Dans le cadre de l'objectif 2 du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) « Agir pour une meilleure prise en compte de la santé environnementale dans les politiques territoriales », l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et la Région Bretagne peuvent apporter leur soutien pour accompagner ces démarches locales de santé environnement, sous réserve des financements disponibles chaque année.

## L'APPEL À CANDIDATURES PRSE 2021

- Un **appel à candidatures « santé environnement et contrats locaux de santé »** est lancé en janvier 2021 afin de soutenir les collectivités bretonnes dans la prise en compte des enjeux santé-environnement.

- **Pour les CLS en phase de construction**, la collectivité pourra solliciter un accompagnement par un opérateur ressource<sup>1</sup> à hauteur de 5 jours environ, pour chacune des étapes d'une démarche territoriale de santé-environnement suivantes :

### 1. Identifier, mobiliser, sensibiliser et clarifier le rôle des acteurs locaux

- L'opérateur ressource pourra par exemple aider à l'identification des partenaires locaux, à l'organisation et l'animation de temps de sensibilisation aux enjeux santé environnement...

### 2. Recueillir les données et réaliser un diagnostic local en santé environnement

- L'opérateur ressource pourra par exemple aider à la collecte et à l'interprétation des données.

### 3. Définir des objectifs et écrire un plan d'action adapté aux réalités territoriales

- L'opérateur ressource pourra par exemple aider à l'appropriation du diagnostic, à la définition des priorités et du plan d'actions.

- **Pour les CLS en phase de mise en œuvre des actions santé environnement intégrées dans le CLS**, la collectivité pourra solliciter un soutien financier direct, sous la forme de subvention. Dans le cas où l'action inscrite dans le CLS consisterait à réaliser une ou plusieurs des 3 premières étapes d'une démarche territoriale santé environnement, la collectivité pourra solliciter un accompagnement par un opérateur ressource dans les mêmes conditions que celles précédemment mentionnées.

<sup>1</sup> Selon les besoins, le calendrier des projets et leur localisation, l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS), l'union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE) et/ou l'observatoire régional de la santé de Bretagne (ORSB) seront mis à disposition des collectivités qui auront été sélectionnées.

Après accord du financement par l'un ou plusieurs des co-pilotes PRSE (Agence Régionale de Santé, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et Région Bretagne), une convention de partenariat pourra si nécessaire être établie, précisant les engagements des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre de la démarche.

Contact : [ARS-BRETAGNE-PRSE@ars.sante.fr](mailto:ARS-BRETAGNE-PRSE@ars.sante.fr)

Un contact devra également être pris avec le chef de projet contrat local de santé au sein de l'ARS, homologue du chef de projet contrat local de santé au sein de la collectivité, et constituant avec lui le binôme de coordination du contrat local de santé.

## L'APPEL À PROJETS RÉGIONAL SUR L'ALIMENTATION SAIN ET DURABLE

La DRAAF, l'ADEME, l'ARS, la DREAL et la DRJSCS s'associent dans le cadre d'un appel à projets régional 2021 commun.

## LES CONVENTIONS AVEC CERTAINS OPÉRATEURS INTERVENANT EN SANTÉ ENVIRONNEMENT

Les copilotes du PRSE disposent d'un certain nombre de **conventions pluriannuelles avec des structures régionales d'appui**. Il est possible, à l'occasion des dialogues de gestion avec les opérateurs, de prioriser certaines interventions sur les territoires où se déroulent des contrats locaux de santé. En matière de santé environnement, des partenariats sont par exemple établis avec :

- la Mutualité Française Bretagne : ateliers de sensibilisation sur l'environnement intérieur (« Nesting » et « Ma maison change d'air »)
- Capt'air Bretagne : sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur, les pollens, l'asthme et les allergies
- la Maison de la Consommation et de l'Environnement : sensibilisation du grand public, et notamment les mesures citoyennes
- la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON): surveillance et lutte contre la prolifération des espèces végétales et animales nuisibles pour la santé (ambrosie, leptospirose, etc.)
- le Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB) : sensibilisation sur les effets du bruit dans les lieux d'accueil des enfants, écoles et crèches
- l'association Audition solidarité : sensibilisation sur les effets du bruit dans les conservatoires et écoles de musique
- l'association Approche Eco Habitat : sensibilisation, formation, soutien à la mise en place de campagnes de mesures du radon.

Contact : [ARS-BRETAGNE-PRSE@ars.sante.fr](mailto:ARS-BRETAGNE-PRSE@ars.sante.fr)

# LES FINANCEMENTS MOBILISABLES AUPRÈS DES INSTITUTIONS CO-PILOTES DU PRSE (ARS, DREAL ET RÉGION BRETAGNE)

## LE FINANCEMENT D'UNE INGÉNIERIE TERRITORIALE EN SANTÉ PAR L'ARS

L'Agence Régionale de Santé propose un appui financier aux collectivités porteuses de contrat local de santé pour développer et mettre en place une ingénierie territoriale en santé. Il s'agit de contribuer au financement d'un temps et d'une compétence d'intervention en santé assurés par un chargé de mission dont le rôle est :

- l'identification des enjeux et ressources en santé du territoire
- la mobilisation des acteurs au service de dynamiques intersectorielles
- le pilotage du contrat local de santé et l'accompagnement de projets locaux
- l'information et la communication en matière de santé.

Les informations sont disponibles sur le site de l'Agence Régionale de Santé : <https://www.bretagne.ars.sante.fr/contrats-locaux-de-sante-19>

Contacts :

- délégation du Morbihan : [ars-dd56-direction@ars.sante.fr](mailto:ars-dd56-direction@ars.sante.fr)
- délégation d'Ille-et-Vilaine : [ars-dd35-direction@ars.sante.fr](mailto:ars-dd35-direction@ars.sante.fr)
- délégation des Côtes d'Armor : [ars-dd22-direction@ars.sante.fr](mailto:ars-dd22-direction@ars.sante.fr)
- délégation du Finistère : [ars-dd29-direction@ars.sante.fr](mailto:ars-dd29-direction@ars.sante.fr)
- siège social : [ars-bretagne-clc@ars.sante.fr](mailto:ars-bretagne-clc@ars.sante.fr)

## LES FINANCEMENTS DE LA RÉGION BRETAGNE

La Région peut soutenir l'élaboration de diagnostics locaux de santé par les collectivités ou leurs groupements dans le cadre de son dispositif StarTerr Santé.

Considérant que l'analyse seule d'indicateurs ne permet pas toujours une appropriation des enjeux par les acteurs locaux, la Région sera attentive à la méthodologie mise en œuvre et en particulier à l'animation du territoire et à la mise en réseau des acteurs proposées à l'occasion de la réalisation du diagnostic.

Sous réserve des décisions de la commission permanente de la Région, l'aide régionale pourra couvrir jusqu'à 50% du coût de réalisation du diagnostic. La fragilité du territoire, illustrée par la carte des capacités territoriales développée en application de la feuille de route "engagement pour la cohésion des territoires" approuvée en décembre 2020, sera prise en compte pour moduler le montant de l'intervention régionale.

- Les structures souhaitant bénéficier du soutien de la Région devront adresser au Conseil régional une demande de subvention selon les modalités précisées sur le site de la Région Bretagne, sur le lien suivant :
- <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/starterr-sante-diagnostics-locaux/>
- 
-

# LES COORDONNÉES DES PARTENAIRES RESSOURCES

## LES PARTENAIRES RESSOURCES EN ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE DANS LE CADRE DU PRSE

Les partenaires ressources peuvent conseiller ou accompagner les pilotes des démarches territoriales en santé environnement. Ils n'ont pas vocation à « faire à la place de », mais réellement d'aider à faire.

### L'Observatoire régional de la Santé (ORS Bretagne)

- Site : [www.orsbretagne.fr](http://www.orsbretagne.fr)
- Contact : Dr Isabelle TRON, directrice



### Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)

Site : <http://www.urcpien.infini.fr/spip0/>

Contacts :

- URCPIE : Marie LE COZ - Coordinatrice de réseau - [urcpiembzh.tvb@gmail.com](mailto:urcpiembzh.tvb@gmail.com) ou 07 72 40 79 25
- CPIE Forêt de Brocéliande (56) : Suzanne KUANG - Coordinatrice - [suzanne.kuang-cpie@orange.fr](mailto:suzanne.kuang-cpie@orange.fr) ou 02 97 22 74 6
- CPIE Pays de Morlaix - Trégor (29) : Bénédicte COMPOIS - Directrice - [cpiemorlaix.dd@wanadoo.fr](mailto:cpiemorlaix.dd@wanadoo.fr) ou 02 98 67 53 38
- CPIE Val de Vilaine (35) : Valérie NEVEU - Directrice - [valerie.neveu.cpie@orange.fr](mailto:valerie.neveu.cpie@orange.fr) ou 02 99 72 69 25
- CPIE Belle-Ile-en-Mer (56) : Guillaume FEVRIER - Directeur - [guillaume.fevrier@belle-ile-nature.org](mailto:guillaume.fevrier@belle-ile-nature.org) ou 02 97 31 40 15



### L'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS Bretagne)

Site : <https://irepsbretagne.fr/>

Contacts :

- Antenne 22 : Sandrine DUPE, chargée de projets : [sandrine.dupe@irepsbretagne.fr](mailto:sandrine.dupe@irepsbretagne.fr)
- Antenne 29 : Michèle LANDUREN et Lucie RIGAUDIERE, chargées de projets : [michele.landuren@irepsbretagne.fr](mailto:michele.landuren@irepsbretagne.fr) / [lucie.rigaudiere@irepsbretagne.fr](mailto:lucie.rigaudiere@irepsbretagne.fr)
- Antenne 35 : Anne-Sophie RIOU, chargée de projets : [anne-sophie.riou@irepsbretagne.fr](mailto:anne-sophie.riou@irepsbretagne.fr)
- Antenne 56 : Hervé STRILKA et Marjorie CHANLOT, chargé.e.s de projets : [herve.strilka@irepsbretagne.fr](mailto:herve.strilka@irepsbretagne.fr) / [marjorie.chanlot@irepsbretagne.fr](mailto:marjorie.chanlot@irepsbretagne.fr)



## LES AUTRES RESSOURCES

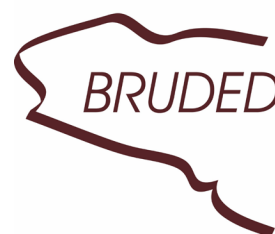
Cette liste n'est pas exhaustive ; d'autres partenaires sont disponibles en Bretagne.

### Structures d'information, de formation, d'accompagnement :

**L'Association BRUDED** (Bretagne Rurale et Urbaine pour un Développement Durable)

Réseau d'échanges d'expériences entre communes et inter-communalités de Bretagne et Loire-Atlantique, BRUDED accompagne les collectivités dans leurs projets innovants pour une meilleure prise en compte du développement durable (ex : l'écoconstruction ou l'éco-rénovation des bâtiments, l'alimentation bio et locale dans les restaurants collectifs, zéro-phyto dans les espaces publics, les cheminements doux...).

Site : <https://www.bruded.fr/>



**L'Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales** (ARIC)

Cette association informe les élus sur les sujets les concernant, par une lettre d'informations envoyée régulièrement. Elle organise plusieurs fois par an des regroupements sur des thèmes variés, dont certains concernent la santé et/ou l'environnement (exemple : réaliser un atlas de la biodiversité sur sa commune).

Site : <https://www.aric.asso.fr/>



**Le Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale** (CNFPT)

Il propose des formations spécifiques pour le personnel technique de la fonction publique territoriale, en Bretagne ou dans d'autres régions, par exemple :  
« Stratégies d'aménagement en faveur de la santé »  
« Vers de nouvelles politiques publiques innovantes en santé environnementale ».

Site : <http://www.cnfpt.fr/>



# LES COORDONNÉES DES PARTENAIRES RESSOURCES

## LES AUTRES RESSOURCES

**Les filières d'étudiants en santé publique / promotion de la santé / santé environnement :**

### **Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) à Rennes**

Master 2 Mention Santé Publique :

- Parcours « Pomotion de la Santé et Prévention » : <https://bit.ly/31JjsqI>
- Parcours « Méthodes et outils d'évaluation des risques sanitaires liés à l'environnement » : <https://bit.ly/2LnuvBe>
- Parcours « Pilotage des politiques et actions en santé publique » : <https://bit.ly/3nfp2tM>

Contact : [scolarite@ehesp.fr](mailto:scolarite@ehesp.fr)



### **Université Bretagne Sud à Lorient**

Master « Intervention et Développement Social »

Site : <https://bit.ly/2U858pB>



### **Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines / Paris Saclay**

Master Santé Publique, parcours « Méthodologie des Interventions en Santé Publique »

Site : <https://bit.ly/2RKS9IN>

Contact : Marie HERR - [marie.herr@uvsq.fr](mailto:marie.herr@uvsq.fr)



### **Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement (ISPED) à Bordeaux**

Masters en santé publique « management des organisations sociales et médico-sociales », « promotion de la santé », « santé, travail et environnement »

Site : <https://bit.ly/37ffDdy>





## Des formations en continue en santé environnement :

### Le MOOC Environnement et santé : un homme sain dans un environnement sain, de l'Université Paris Descartes

Disponible en cours en ligne au printemps de chaque année sur FUN : <https://bit.ly/2vsCDsc>

Les vidéos sont également visibles sur Youtube dans leur intégralité <https://bit.ly/2SgZbVL>



### La formation Airducation de l'université de Paris Est Créteil

Disponible en permanence sur <https://www.airducation.eu/>



### La formation des collectivités bretonnes aux enjeux santé-environnement

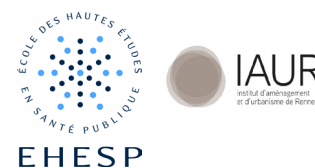
Accessible sur inscription, un aperçu est disponible sur <https://vimeo.com/222753835>

Informations : <https://bit.ly/3rWMvTS>



### Formation continue DE SPAT : "Santé Publique et Aménagement du Territoire, vers un urbanisme favorable à la santé"

Organisée par l'EHESP et l'IAUR (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Rennes), accessible sur inscription : <https://bit.ly/3hVuNMd>



## Des plate-formes de soutien aux territoires

### La plate-forme gouvernementale Aides et Territoires

Le but de ce service est de présenter l'ensemble des aides destinées au financement et à l'ingénierie des projets locaux.

Grâce à ce service, des territoires obtiennent régulièrement des subventions pour leurs projets.

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>



### Territoire engagé pour mon environnement, ma santé

Plate-forme nationale de partage d'expérience des collectivités en santé environnement

Découvrir des initiatives portées par des collectivités dans toutes les régions et autour de plusieurs thématiques, et faire connaître les siennes.

<https://territoire-environnement-sante.fr/partageons-les-initiatives-locales>











Réalisé par :



Avec le soutien de :

